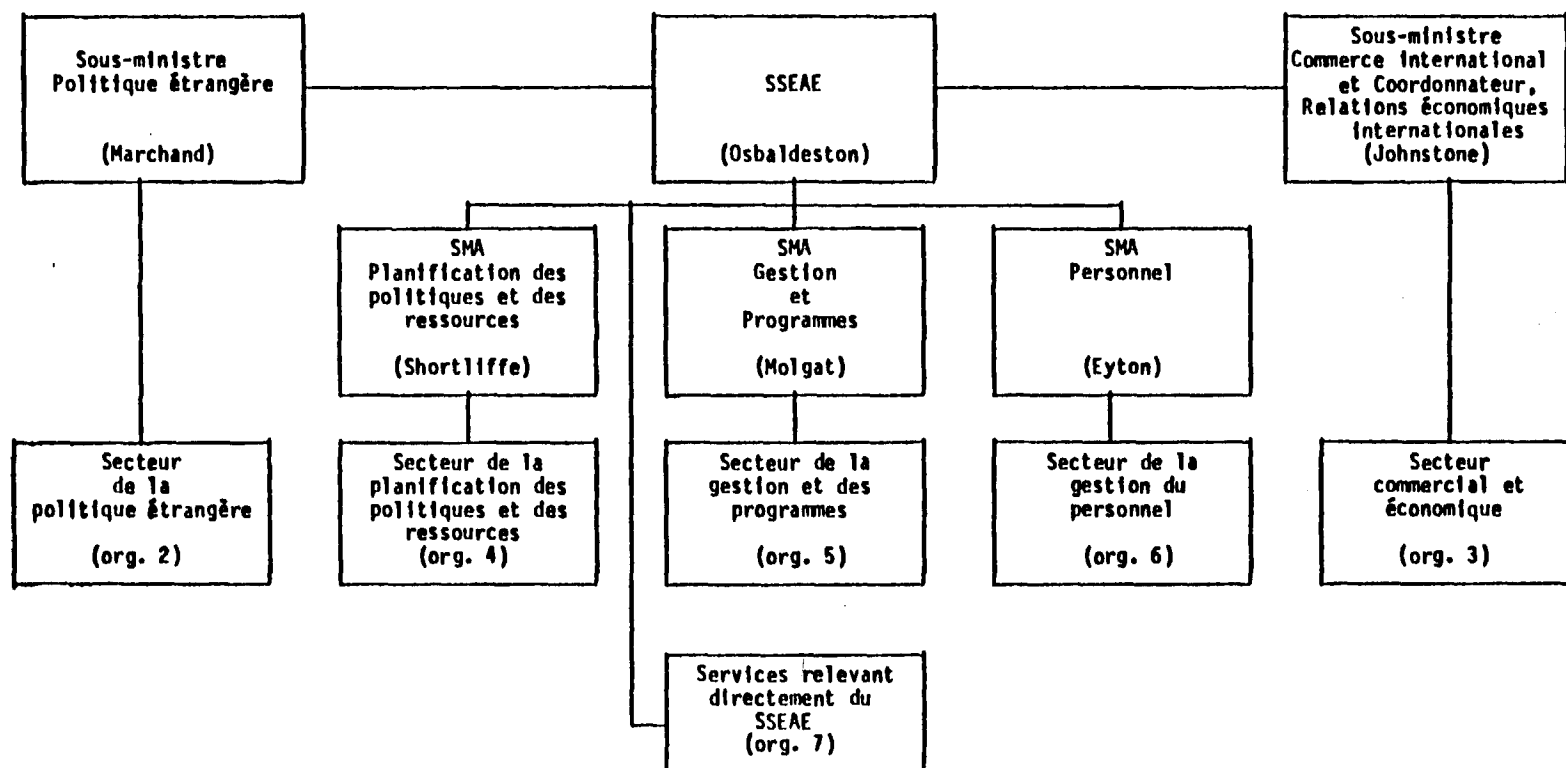


Haute direction

PROVISOIRE

Organigramme 1



- Note: 1) Sont décrits ici, et dans les organigrammes suivants, les rapports hiérarchiques depuis le 12 janvier 1982.
 2) Les services décrits, ainsi que leurs rapports mutuels, sont susceptibles de changer en cours d'implantation de la réorganisation; en outre, la structure du Ministère devra être approuvée en dernier ressort par le Conseil du Trésor.
 3) Les services placés sous la direction d'un sous-secrétaire d'État adjoint aux Affaires extérieures sont indiqués par un astérisque (*).